Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260629-DE2026_06_07-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Absents excusés :	0
Absent :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BALAYN, BIHR, BOYER, CANTE, CESARINI, COUTURE, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOUCHEZ-SANCHEZ, MICHEL, MOULIERAC, NOUGUEY, PORTAL, RICAUD, ROSSI, UGOLINI.

Absent excusé : Néant

Absent : Mme. FAURE-MATHIEU

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.06.06

Objet : Arrêt du service de transport scolaire communal

- **Débats :**
  - Le service de transport scolaire, s'appuyant sur la location d'un bus jusqu'en avril 2027, équivaut à 34 554 € de reste à charge par an pour 5 à 11 enfants (27 enfants inscrits dont les cartes de transport sont intégralement prises en charge par la collectivité).
  - Madame la Maire propose d'arrêter le service à la rentrée 2026 pour des raisons financières et écologiques, tout en maintenant un budget pour les sorties scolaires (notamment l'accès piscine).
  - Concertation avec l'école et l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : Les directrices respectives de ces 2 structures ont été consultées et n'ont exprimé aucun problème majeur lié à l'arrêt du service.
- **Vote :**
  - Résultat : Adopté à l'unanimité.

- **Décision** : Arrêt du service de transport scolaire à compter du 31 août 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

MAIRIE DE SAINTE-TERRE (Gironde)